



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 58488

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'utilisation de l'aspirine. En effet, une récente étude a révélé que l'utilisation quotidienne de l'aspirine était bénéfique aux personnes souffrant de troubles cardiaques, mais néfastes pour toutes les autres entraînant notamment des troubles digestifs. En conséquence, il lui demande sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'aspirine, ou acide acétylsalicylique, est indiqué principalement dans le traitement de la douleur légère à modérée. L'analyse des données disponibles sur l'aspirine, en prévention secondaire chez différentes catégories de patients à haut risque cardio-vasculaire, montre clairement un bénéfice de la prévention chez ces sujets à haut risque, quelle que soit la localisation initiale de l'athérosclérose, que ce soit au niveau des artères coronaires, cérébrales ou des membres inférieurs. Ces conclusions sont basées sur de très larges essais randomisés contre placebo et/ou leur méta-analyse. L'intérêt de l'utilisation de l'aspirine chez ces patients n'est donc pas remis en cause dans la mesure où le bénéfice attendu d'un traitement par l'aspirine est globalement nettement supérieur au risque hémorragique, et en particulier digestif. Ainsi, l'indication d'un traitement par l'aspirine chez ces patients à haut risque de développer un événement cardio-vasculaire grave, voire mortel, ne doit pas être restreinte à la seule localisation cardiaque de la pathologie initiale. S'agissant de la prévention primaire chez les patients asymptomatiques, il n'y a pas d'indication systématique à un traitement par l'aspirine. En effet, le bénéfice de l'aspirine, en prévention primaire et en dehors de toute pathologie occlusive artérielle, chez ces patients à faible risque cardio-vasculaire est moindre et doit être apprécié sur un plan individuel au regard du risque hémorragique, et en particulier digestif, propre à chaque patient.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58488

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8717

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3457